

assurent la cohésion des adhérents (1). Ceux-ci envoient des délégués aux assemblées générales du *Verband*, qui ont pris bientôt une véritable importance. Au Reichstag, l'Union compte un nombre notable de députés qui interviennent chaque fois qu'une question touchant à son programme vient en discussion. Enfin, une correspondance très active tient le comité central de Berlin au courant de tout ce qui intéresse le « Germanisme » dans le monde.

Cette puissante organisation a obtenu en peu de temps des résultats considérables. L'Union a protégé efficacement les intérêts d'Allemands résidant à l'étranger. Elle a fait relever les subventions des écoles allemandes d'outre-mer. Des lois, notamment celle de 1897 sur l'émigration et celle de 1898 sur l'acquisition ou la perte de la nationalité allemande, sont dues à son initiative. Son action sur l'expansion coloniale a été réelle. L'acquisition de Kiao-tcheou est en partie son œuvre. Le 9 octobre 1895, peu après le traité de Shimonoseki, l'Union adressait au chancelier de l'empire une requête (2) où elle demandait instamment l'établissement d'une station navale en Extrême-Orient. Depuis, elle a mené une campagne ardente jusqu'au jour où le gouvernement de Berlin, profitant du massacre de ses missionnaires, a pris pied effectivement en Chine.

L'Union travaille avec activité à l'accroissement des forces militaires de l'empire. Dès le début de 1896, elle a répandu de nombreuses brochures pour démontrer la nécessité de

(1) Les groupes de l'Union, tenant compte de la situation particulière de chaque pays où ils se trouvent, décident quels moyens conviennent le mieux au but qu'ils poursuivent. V. *Alldeutsche Blätter*, 1894, p. 2.

(2) Extrait de la requête : « Durch den Frieden von Shimonoseki und das Eingreifen der Mächte Deutschland, Russland und Frankreich in die japanisch-chinesischen Wirren ist in Ostasien eine Gestaltung der Dinge eingetreten, die nicht nur die unangesetzte Aufmerksamkeit seitens des Deutschen Reiches, sondern auch die wohl noch lange Zeit dauernde Anwesenheit deutscher Kriegsschiffe in jenen Gewässern erfordert, ohne dass wir indess bis jetzt im Besitze eines geeigneten Stützpunktes, eines eigenen Hafens für dieselben wären. »